



Informations  
riverains

**TRAVAUX  
D'EXTENSION  
DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE**  
Rues de Cottenchy, Castille  
et Jean Macé

du 26 août au 20 septembre 2024



## Pour rappel, les travaux annoncés en juin, rues Jean Macé et Castille sont du 5 au 30 août

Madame, Monsieur,

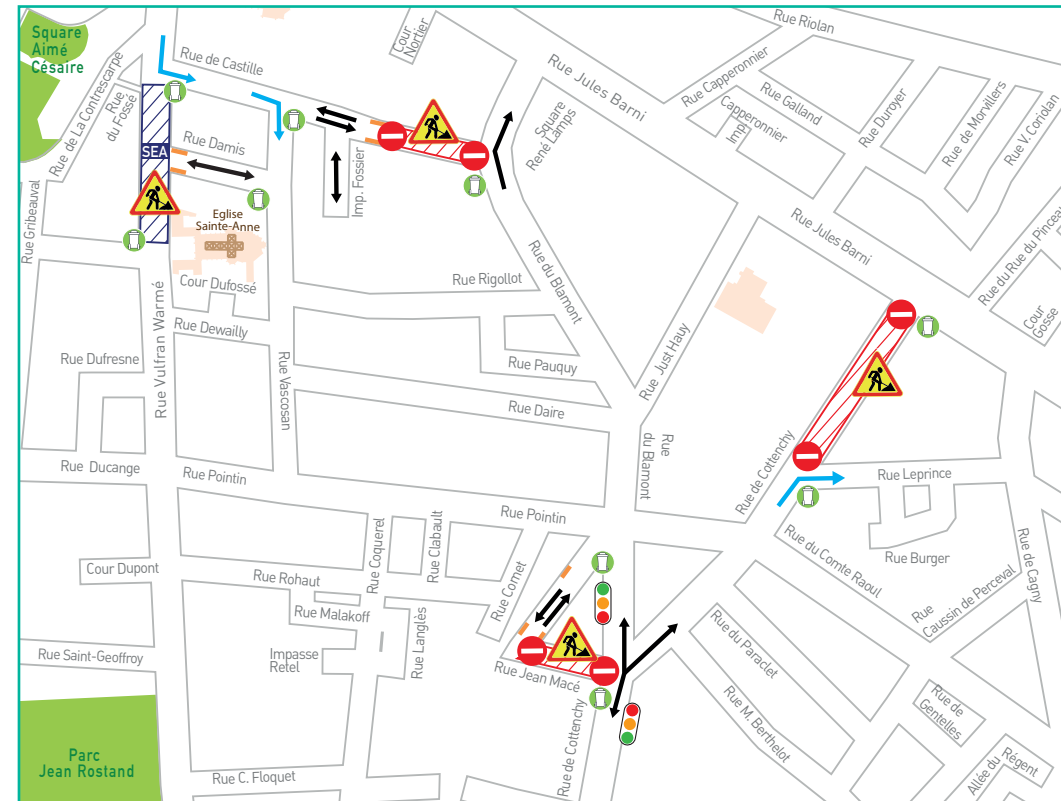
Les travaux d'extension du réseau de chauffage urbain de la ville d'Amiens continuent dans votre quartier. Consciente des perturbations que ceux-ci vont engendrer au quotidien, Amiens Energies, entreprise Délégitaire en charge du déploiement du réseau de chauffage, met tout en œuvre pour réduire au maximum leur impact.

Pour faciliter la circulation, vous trouverez sur ces cartes, les zones concernées et les itinéraires de circulation que vous pourrez emprunter durant cette période. Veuillez noter que les dates des travaux indiquées ci-contre sont prévisionnelles et peuvent évoluer selon les contraintes rencontrées.

Amiens Energies et ses équipes vous garantissent l'accès aux commerces, administrations, institutions, écoles...

Retrouvez toute l'actualité des travaux sur le site : <https://rezomee.fr/amiens-energies/>








L'équipe d'Amiens Energies vous remercie de votre compréhension et vous prie de l'excuser pour cette période de gêne occasionnée.



- Rue de Cottenchy barrée entre les rues Jules Barni et Leprince
- Déviation via rue Leprince

- \*La collecte du secteur s'organise comme suit :  
OM : rue du Blamont, mardi ; rues de Castille, Fossier et Jean Macé, vendredi  
Tri : secteur collecté le jeudi, tout comme la rue Jean Macé, sauf la partie basse rue de Blamont comprise entre rues de Castille et Barni, collectée le lundi

**NOUS VOUS INVITONS À RESPECTER LES POINTS DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES MIS EN PLACE ET À NE RAPPORTER QUE DES CONTAINERS**

- |   |   |   |                     |
|---|---|---|---------------------|
|  | Zone d'emprise de travaux   |  | Route barrée        |
|  | Zone d'emprise de travaux du Service de l'Eau et de l'Assainissement (SEA) barrée de 8h à 17h |  | Sens de circulation |
|  | Stationnement supprimé  |  | Déviation           |
|  | Point de regroupement des ordures ménagères*  |   |                     |

Les riverains sont invités à ramener leurs propres bacs les jours de collecte habituels et venir les reprendre



## Le réseau de chauffage urbain Amiens Energies en quelques mots

ENGIE Solutions, la Ville d'Amiens et la Banque des Territoires se sont associés pour créer Amiens Energies, délégataire de service public qui assure depuis 2017 la gestion et l'extension du réseau de chauffage et premier partenariat public privé de type Semop à voir le jour dans le domaine de l'énergie,

Ce dernier repose sur un mix énergétique diversifié d'énergies locales, fatales et renouvelables. Il bénéficie en priorité de l'énergie récupérée dans les eaux usées de la station d'épuration urbaine d'Ambonne. Deux chaudières biomasse complètent le mix EnR&R. Elles sont alimentées par du bois sourcé localement, favorisant le dynamisme de la filière.

Amiens Energies a choisi en 2022 d'étendre le réseau de chauffage et d'augmenter le taux d'énergies renouvelables de 60 % à 72 % à travers la mise en place d'une nouvelle chaufferie biomasse et de la valorisation de l'énergie présente dans les eaux usées de la station d'épuration de l'espace industriel nord. À terme, un total de 26 800 équivalents logements amiénois bénéficiera de cette chaleur majoritairement locale et renouvelable, et dont le prix sera compétitif.

Par ailleurs, le premier réseau de froid des Hauts-de-France sera déployé sur la nouvelle ZAC Gare la Vallée pour répondre aux besoins de rafraîchissement et de climatisation. Il alimentera sept bâtiments tertiaires à partir d'une source géothermique.

### contact et infos

06 72 10 36 70

[contact@amiens-energies.com](mailto:contact@amiens-energies.com)

Retrouvez toute l'actualité des travaux sur le site internet ou le Facebook Amiens Energies :

<https://rezomee.fr/amiens-energies/> 